Publication électronique : le 29 Août 2025

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
MT25653AT

Pas-de-Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LA ROUTE DEPARTEMENTALE D147
au territoire des communes de BERNIEULLES et BEUSSENT
Interruption temporaire de la Circulation
Travaux
de reconstruction de berges par l'entreprise BAUDE BILLET
Section hors agglomération
du 29 août 2025 au 30 septembre 2025

Le Président du Conseil départemental,

ARRETE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant délégation de signature,

Vu la demande du 27/08/2025, par laquelle l'entreprise BAUDE BILLET, fait connaître que la réalisation des travaux de reconstruction de berges par l'entreprise BAUDE BILLET, va nécessiter une interdiction de la circulation sur la route départementale D147 du PR 4+936 au PR 5+514, hors agglomération, au territoire des communes de BERNIEULLES et BEUSSENT, du 29 août 2025 au 30 septembre 2025,

Vu l'avis de Mesdames et Messieurs les Maires des communes de BERNIEULLES et BEUSSENT, CORMONT, HUBERSENT, LONGVILLIERS,

Vu l'information préalable faite auprès de Mesdames/Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de HUCQUELIERS, ETAPLES, MONTREUIL,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents,

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE
Téléphone : 03.21.90.04.80

▪▪▪▪▪▪ ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D147 du PR 4+936 au PR 5+514, hors agglomération, sur le territoire des communes de BERNIEULLES et BEUSSENT, du 29 août 2025 au 30 septembre 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les RD147-901-148-127 au territoire des communes de CORMONT, BERNIEULLES, HUBERSENT, BEUSSENT, LONGVILLIERS,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais

Le 27 août 2025

Signé électroniquement par
Ludovic DELDREVE
RESPONSABLE UNITE ROUTES ET
MOBILITES MDADT DU
MONTREUILLOIS TERNOIS

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
300, route de Mouriez - BP 09 62140 MARCONNELLE
Téléphone : 03.21.90.04.80

RD 147 BERNIEULLES-BEUSSENT PR 4+936 à 5+514

Travaux de reconstruction de berges par BAUDE-BILLET
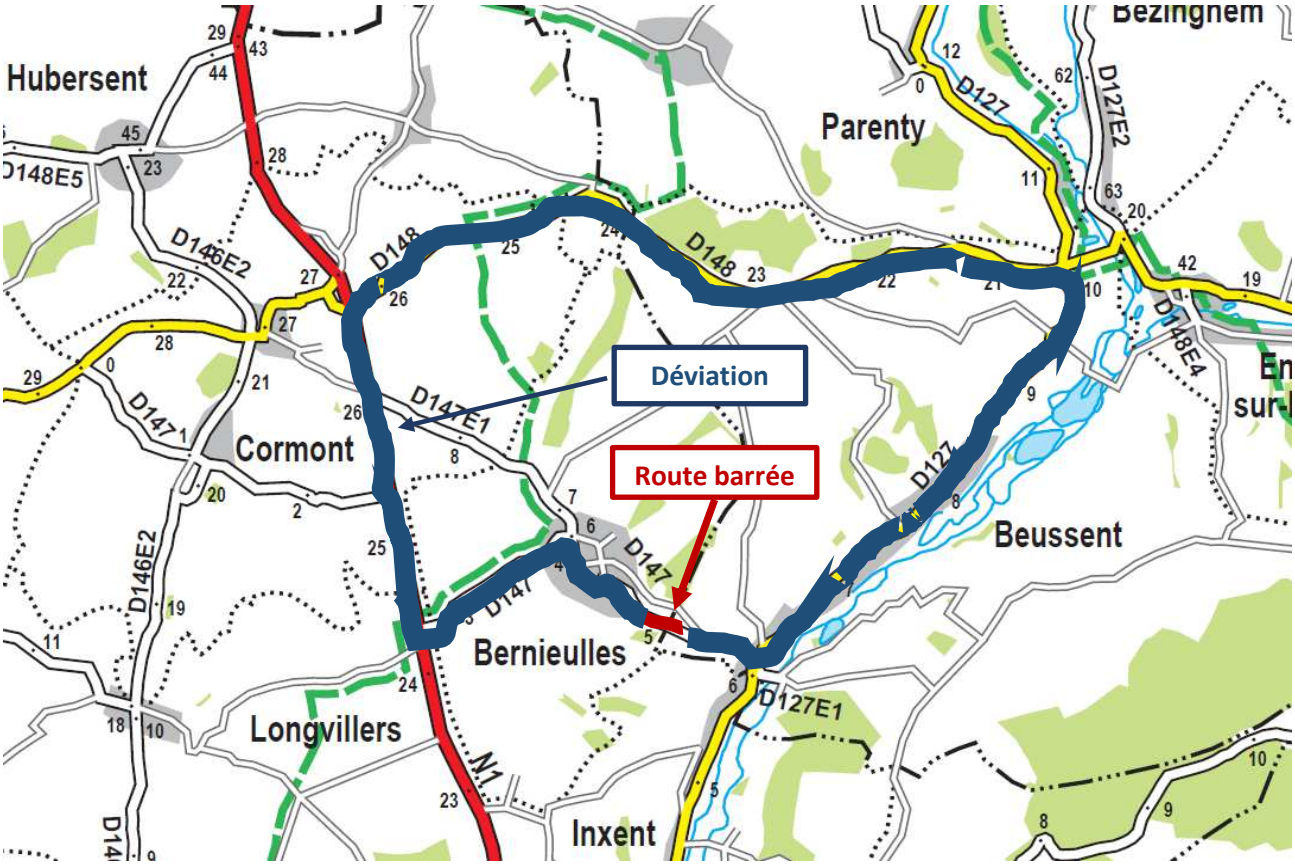
Du 29 Août au 30 Septembre